IAMGOLD CORPORATION

401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153
Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4
T 416 360 4710 **F** 416 360 4750 **Toll Free** 1 888 IMG 9999
W www.iamgold.com **E** info@iamgold.com

TSX - IMG **NYSE -** IAG **BSE -** IAMGOLD

PRESS RELEASE

n°.20/09

IAMGOLD ANNONCE UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS OROMIN EXPLORATIONS LTD.

Toronto (Ontario), le 19 juin 2009 – **IAMGOLD Corporation** (« IAMGOLD » ou « la Compagnie ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a acquis 16 088 636 actions ordinaires à 0,70 $ CA l'action, ce qui représente un investissement total de 11,3 millions $ ou 17 % des actions ordinaires actuellement en circulation d'Oromin Explorations Ltd. (« Oromin ») en souscription partielle à un placement privé. Oromin est une entreprise cotée à la Bourse de Toronto dont la propriété principale est une coentreprise dans une grande propriété foncière au Sénégal, tout près de la mine Sabodala.

IAMGOLD a acquis ces actions ordinaires d'Oromin à des fins d'investissements. IAMGOLD n'a actuellement aucune intention de faire l'acquisition d'Oromin, d'acquérir des titres supplémentaires ni d'obtenir le contrôle de ceux-ci. IAMGOLD a l'intention d'évaluer continuellement son investissement dans Oromin et sa participation pourraient ultérieurement augmenter ou diminuer.

L'investissement dans Oromin est conforme à la stratégie d'exploration de la Compagnie dans la région où nous cherchons à obtenir des participations dans de vastes terrains d'exploration.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant les activités, des événements ou des développements que la Compagnie croit, prévoit ou anticipe qui se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats d'exploration, la minéralisation potentielle, les ressources potentielles et réserves minérales) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Compagnie à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les résultats réels de la Compagnie par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs d'exploration ne correspondent pas aux attentes de la Compagnie; des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Compagnie n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Mise en garde aux investisseurs des États-Unis

La « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») permet aux sociétés minières de ne divulguer, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, que les gisements qu'une société

peut exploiter économiquement et légalement. La Compagnie peut utiliser une certaine terminologie dans ce document, en l'occurrence « ressources », « mesurées », « indiquées » et « présumées » qui sont réglementaires selon les politiques et les directives des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes, mais dont l'utilisation est interdite par la SEC aux compagnies émettrices des États-Unis dans leurs publications et documents déposés sous les directives de la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel d'IAMGOLD sur formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Une copie du formulaire 40-F de 2007 est disponible pour les actionnaires, sans frais, sur présentation d'une demande écrite adressée au service des Relations avec les investisseurs.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

IAMGOLD Corporation :

Joseph F. Conway
Président et chef de la direction
Tél. : 416 360-4712
Sans frais : 1 888 IMG-9999

Tamara Brown
Directrice, Relations avec les investisseurs
Tél. : (416) 360-4743
Sans frais : 1 888 IMG-9999

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Marketwire à www.marketwire.com. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com.